SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 2 NOVEMBRE 2026
PROCES-VERBAL

L'an deux mil vingt-six, le lundi 2 novembre à vingt heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance extraordinaire sous la présidence de Madame Véronique Pineau, Maire.

Nombre de conseillers		
En exercice : 15	Présents : 12	Votants : 14

Étaient présents : Véronique Pineau, Serge Moreau, Delphine Michalaki, Emmanuel Bost, Armand Lefeuvre, Ken Hébert, Nadia Mecek, Jessica Oger, Natacha Saulou, Pascal Bulleux, Isabelle Degoulet-Galiègue, Pierre-Alain Desille.

Pouvoirs :

Nathalie Esnault donne pouvoir à Madame Michalaki
Fabien Chevreux donne pouvoir à Madame Mecek
Bertrand Vivier : Excusé

Secrétaires de Séance : Emmanuel Bost, Géraldine Viel

Le procès-verbal de la séance du 28 septembre 2026 a été approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

Ordre du jour :

- Adoption de la décision modificative du budget communal

FINANCES

- **1 – Adoption de la décision modificative du budget communal**

Délibération 0211202601

Madame le Maire présente au Conseil municipal la décision modificative (DM) du budget communal et apporte les explications nécessaires concernant les ajustements budgétaires proposés.

Elle rappelle notamment les éléments financiers relatifs au prêt Transformation écologique souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, d'un montant de **1 011 729,57 €**, ainsi que l'analyse de sensibilité du taux d'intérêt indexé sur le Livret A.
Les simulations présentées permettent d'apprécier les conséquences possibles de l'évolution des taux d'intérêt sur les finances communales et d'informer les membres du Conseil municipal sur les engagements financiers de la commune.
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Bost et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu le budget communal en vigueur ;
- Vu les éléments financiers présentés à l'appui de la décision modificative ;

- Considérant la nécessité de procéder aux ajustements budgétaires proposés ;

DÉCIDE :

- D'approuver la décision modificative (DM) présentée par Madame le Maire ;
- D'autoriser Madame le Maire à procéder aux opérations budgétaires correspondantes ;
- De lui donner tous pouvoirs pour l'exécution de la présente délibération.

R- investissement	1641 Emprunt	+ 1 011 729,57 euros
D-investissement	231 Immob corporelles en cours	+ 1 011 729,57 euros

Résultat du vote :

- Pour : 14
- Contre : 0
- Abstention : 0

La décision modificative est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés du Conseil municipal.

Fin de séance 21 h 12

Véronique Pineau	**Serge Moreau**	**Delphine Michalaki**	**Emmanuel Bost**
Présente	**Présent**	**Présente**	**Présent**
Bertrand Vivier	**Armand Lefeuvre**	**Ken Hébert**	**Nadia Mecek**
Excusé	**Présent**	**Présent**	**Présente**
Natacha Saulou	**Fabien Chevreux**	**Nathalie Esnault**	**Jessica Oger**
Présente	**Donne pouvoir à Madame Mecek**	**Donne pouvoir à Madame Michalaki**	**Présent**
Isabelle Degoulet-Galiègue	**Pascal Bulleux**	**Pierre-Alain Desille**	
Présente	**Présent**	**Présent**	

Commune de Chemiré le Gaudin

Liste récapitulative des délibérations

Séance du Conseil municipal du 2 novembre 2026

Délibération 0211202601 – Décision modificative